

L'impôt de guerre

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **3 (1915)**

Heft 31

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-250629>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ETRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 15.—
 2 cases. » » 30.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — L'Impôt de guerre : E. Gd. — La question des mœurs et la guerre : A. DE MEURON. — Notre enquête (*suite et fin*) : douze réponses. — Guerre et chômage féminin (*suite et fin*) : IV. Les ouvrières de l'aiguille : M. GIOVANNA. — Bonne nouvelle. — A propos du Congrès international de femmes à la Haye : E. Gd. — Ce que disent les journaux féministes. — A travers les Sociétés.

Association nationale suisse pour le suffrage féminin

IV^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 15 Mai 1915

à BIENNE (Salle de l'Hôtel-de-Ville)

ORDRE DU JOUR :

2 heures : Séance publique.

- 1^o Appel des délégués.
- 2^o Rapport présidentiel.
- 3^o Rapport financier.
- 4^o Rapports et discussion sur ce sujet : *Le mouvement féministe sera-t-il accéléré ou ralenti par la guerre ?*
 Rapporteur de langue allemande : M^{me} Dück-Tobler, St-Gall.
 Rapporteur de langue française : M^{lle} Lucy Dutoit, Lausanne.
- 5^o Proposition de Berne concernant la création d'un bulletin trimestriel.
- 6^o Affaires internationales.
- 7^o Divers.

6^{1/2} heures : Souper en commun (Hôtel de la Croix-Bleue. Cartes à fr. 2.50).

8 heures : Assemblée publique de propagande. Sujet : *La Femme et la Paix*.

Orateurs : M^{rs} L. Ragaz (Zurich).
 M. le pasteur Huguenin (Sonvilier).

Hôtel recommandé : Hôtel de la Croix-Bleue.

Pour des logements chez des particuliers, s'adresser à M. le professeur PERRET, Madretsch près Bienne.

Nous engageons très vivement tous ceux de nos lecteurs qui le pourront à se rendre à cette Assemblée. La suppression des réunions de l'Alliance en automne fait éprouver d'autant plus à tous les féministes suisses le désir d'une rencontre, d'un de ces bienfaisants contacts d'idées, qui enrichissent et fortifient chacun. Et il importe en cette année, tout spécialement, de prouver par notre nombre et notre ardeur que nous maintenons haut et ferme notre idéal suffragiste.

L'Impôt de Guerre

L'arrêté du Conseil fédéral, relatif à la votation populaire du 6 juin sur l'impôt de guerre, est, depuis plusieurs jours, affiché sur nos murs. Tous les électeurs, même ceux qui ne payeront pas cet impôt, vont être consultés. La droite et la gauche, les libéraux et les socialistes se sont en effet unis aux Chambres pour qu'il en fût ainsi, pour que les droits essentiels de la démocratie fussent respectés et que, même dans la situation anormale où nous nous trouvons, le dernier mot à dire le fût, non par les autorités, non par les Conseils représentatifs, mais par la nation elle-même, et directement.

Et nous, les femmes ?...

Rarement peut-être les circonstances nous avaient aussi nettement fait toucher du doigt à quel point nous sommes mises hors la loi par les coutumes et les traditions de notre pays. Cet impôt, un bon nombre de femmes vont le payer. Il pèsera sur leur fortune ou sur le produit de leur travail. Elles ne l'accepteront pas; elles devront le subir. Et cela, ô ironie des mots, quand les orateurs aux Chambres, quand la presse, ont vigoureusement défendu le principe, base des libertés modernes : *Pas d'impôt nouveau qui ne soit voté par les contribuables*.

Peut-être cette contradiction flagrante, qu'il est de notre devoir de souligner, frappera-t-elle ceux qui ne comprennent pas qu'une démocratie ne mérite pas encore vraiment son nom tant qu'elle crée d'aussi criantes inégalités entre les citoyens.

Et pourtant nous ne réclamons pas. L'heure n'en est pas venue. Nous constatons simplement. Il n'est pas une femme en Suisse, je crois, qui songe à se révolter. Toutes, capitalistes ou travailleuses, bourgeoises ou intellectuelles, nous payerons l'impôt. Nous savons qu'il est nécessaire, qu'il faut régler maintenant la dette de l'énorme effort défensif de ces derniers neuf mois. Cet effort, nous y avons participé. Nous nous sommes privées de la présence des nôtres. Nous les avons entourés de notre sollicitude. Nous les avons remplacés là où on nous l'a permis, cherchant à rétablir ainsi l'équilibre dans la vie sociale et économique de la nation. Nous avons pris des initiatives contre le chômage, contre la misère. Partout où l'on a fait appel à notre concours, nous avons répondu, qu'il s'agit de notre propre pays, ou de ces œuvres internationales de charité et d'entraide qui sont le privilège des neutres. Nous avons conscience d'avoir accompli notre devoir de citoyennes. Nous le ferons jusqu'au bout.

Mais, après la guerre, se souviendra-t-on alors que le titre de citoyen n'implique pas seulement des devoirs, mais aussi des droits ?...

E. Gd.